



## AVIS PUBLIC

### **Entrée en vigueur du Règlement numéro 627-2024 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos manuels ainsi que les établissements d'entreposage intérieur dans la zone numéro 206**

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 4 juin 2024, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 627-2024 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos et les établissements d'entreposage dans la zone numéro 206* ».

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce Règlement le 20 juin 2024.

Ce Règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 20 juin 2024 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité en tout temps.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière